

**Le 7 octobre 2008**

MOBILISATION UNITAIRE EN FRANCE ET DANS LE MONDE

**Faisons monter les exigences partout,  
dans le public et le privé  
pour construire un grand 7 octobre !**

Six organisations syndicales françaises, la CGT, la CFDT, la CFE-CGC, l'UNSA, la FSU et Solidaires appellent à faire du 7 octobre une journée de large mobilisation nationale unitaire, dans un contexte d'action syndicale à l'échelle mondiale, où la Confédération Syndicale Internationale appelle les salariés de tous les pays à faire du 7 octobre une grande journée d'actions pour « le travail décent ».

Les organisations syndicales de l'Isère :

**CGT - FSU - Solidaires**

appellent l'ensemble des salariés à créer les conditions d'un vrai rapport de force, avec cette première initiative de convergence des revendications, pour se faire entendre du gouvernement et du patronat :

**Grève et manifestation mardi 7 octobre  
à 14h gare SNCF de Grenoble**

Bourgoin-Jallieu (10h30 parking Diedrichs) - Vienne (17h devant la sous préfecture)

Reprenant l'appel unitaire national de leur confédérations et organisations, elles estiment que le 7 octobre sera bien l'occasion pour les salariés, dans toutes les professions et dans tout le département, d'affirmer l'exigence :

- ▶ d'emplois de qualité pour toutes et tous,
- ▶ de salaires revalorisés,
- ▶ d'amélioration des conditions et de la durée du travail respectant la santé et la dignité des personnes,
- ▶ d'une protection sociale et de retraite garantie et de haut niveau,
- ▶ de services publics efficaces et contribuant à la cohésion sociale.

Que ce soit en France ou dans les pays pauvres, les bas salaires, le travail qualifié non reconnu, l'inégalité entre les femmes et les hommes, la précarité et le chômage, l'absence ou le recul de la protection sociale, la remise en cause des droits sociaux, l'absence de services publics répondant aux besoins des populations, c'est indécent !!!

Alors oui, dans toutes les entreprises, dans tous les services, réunissons les syndiqués, les salariés, élaborons les cahiers de revendications et décidons de la grève pour participer aux manifestations.

**Un préavis de grève est déposé auprès de la Préfecture. Valable pour la Fonction Publique d'Etat, il doit être complété dans les conditions habituelles dans les autres secteurs publics.**